

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de la S.N.C.F. du 19 Avril 1979, concernant le pont route enjambant la voie ferrée sur le C.V.O. LUDRES à MESSEIN.

3 variantes sont proposées :

- remise en état du pont dans sa forme actuelle :
participation communale 134 000 F 00

- élargissement de 5 à 9 mètres de l'ouvrage actuel :
participation communale 339 000 F 00

- construction d'un nouvel ouvrage, y compris démolition de l'ancien :
participation communale 988 000 F 00

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord de principe sur la variante N° 2, à savoir l'élargissement de 5 à 9 mètres du pont actuel, à condition que la S.N.C.F. prenne à sa charge la totalité du coût des travaux. La suppression du passage à niveau N° 13 pourrait alors être envisagée.